

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2019

Délibération n° D-2019-472

**Délibération Budget Annexe Chaufferie Bois - Subvention
exceptionnelle**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction des Finances

**Délibération Budget Annexe Chaufferie Bois -
Subvention exceptionnelle**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n°D20090440 du 12 octobre 2009 créant le budget annexe Chaufferie Bois - Les Brizeaux ;

Vu la délibération n°D-2012-435 du 17 septembre 2012 indiquant le choix du délégataire et approuvant le contrat de délégation de service public.

En 2009, la Ville de Niort a construit une chaufferie collective bois ainsi qu'un réseau de chaleur, desservant différents bâtiments municipaux et résidentiels collectifs et individuels dans le quartier des Brizeaux, dont les opérations sont retracées dans un budget annexe relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC). L'exploitation de cet équipement se fait par une délégation de type affermage qui arrivera à échéance au 16 septembre 2020.

Avec des enjeux de tarifs importants (plus de 100 logements sociaux) sur cet équipement, la viabilité du modèle économique actuel peut être remise en question. Le développement du réseau de chaleur est identifié comme un moyen de compenser le niveau des tarifs contraints. Cette axe de réflexion s'inscrit également dans la démarche Cit'Ergie pour répondre aux enjeux de transition énergétique et climatique.

Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Niort a souhaité confier à un prestataire, bureau d'études spécialisé, l'étude du potentiel technico-économique de développement du réseau de chaleur susvisé, et aussi questionner son mode de gestion.

Aussi, afin de permettre au budget annexe Chaufferie bois les Brizeaux de financer cette étude, l'Assemblée municipale a voté, lors du budget supplémentaire par délibération n°D-2019-212 en date du 17 juin 2019, l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget principal.

La mise en œuvre de la mission de ce bureau d'étude étant plus longue que prévu, et s'agissant de crédits imputables à la section de fonctionnement, l'Assemblée municipale a voté, lors de la décision modificative par délibération n° D-2019-553 en date du 25 novembre 2019, l'abandon des crédits correspondants aux phases qui ne seront pas exécutées sur l'exercice et à la subvention exceptionnelle.

Aussi il convient de reporter l'attribution de cette subvention sur l'exercice 2020.

Dans le budget primitif 2020, voté par l'assemblée municipale le 17 décembre 2019, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 29 465,00 € au profit du budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux pour un montant de 29 465,00 €.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique et climatique tout en préservant la qualité et le niveau de prix du service pour les usagers du réseau de chaleur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Chaufferie bois les Brizeaux d'un montant de 29 465,00 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ